

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité de la CAISSE DES ECOLES de TAISSY
Séance du 17 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 8
Membres présents : 3
Suffrages exprimés : 3

Date de la 1^{ère} convocation : 13 octobre 2015

Date de la 2^{ème} convocation : 06 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 17 novembre à 18h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de TAISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 03 novembre 2015, dans les locaux de la Caisse des Ecoles, sous la présidence de Madame THOURAULT, Adjoint Délégué.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf Mme BASQUIN (excusée), Mme DESCHAMPS, Mme LIENARD (excusée), Mr BARRIER (excusé), Mr MARECHAL (excusé)

SECRETAIRE de SEANCE : Mme DA SILVA

N° 24/D/15 : Mise en place de quotients familiaux pour les enfants non domiciliés sur Taissy :

Annule et remplace la délibération 19/D/10 du 8 juin 2010.

Le Comité, après avoir entendu les explications de Mme THOURAULT sur l'incidence de la mise en place de réduction basée sur le quotient familial,

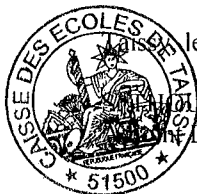
Décide d'appliquer les réductions suivantes sur l'ensemble des tarifs (sauf frais de gestion et forfait pour les Rythmes Educatifs) pour les enfants non domiciliés sur Taissy :

Quotient Familial	Réduction appliquée
Q > 617 €	Tarif de base
Q ≤ 617 €	- 10%

Acte rendu exécutoire
Pour copie conforme
Après dépôt en Sous-Préfecture
le,
et publication ou notification
du

LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

26 NOV. 2015



le 20/11/2015
THOURAULT
Délégué

